

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

**Point 10 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2007/10-B/4
16 mai 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF (1ER JUILLET-31 DÉCEMBRE 2006): GÉORGIE 10211.1

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale, ODC*: Mme N. Sabra Naila.Sabra@wfp.org

Attachée de liaison principale, ODC: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Asie centrale et Europe orientale)



RESUME

1. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10211.1 a été approuvée en novembre 2006 pour une durée de deux ans. Entre janvier 2007 et décembre 2008, le PAM prévoit d'apporter une aide à 212 000 personnes vulnérables et de distribuer au total 26 500 tonnes de produits alimentaires. Le budget de l'opération s'élève à 13,23 millions de dollars des États-Unis.
2. Le PAM a prolongé l'IPSR 10211.1 en prévision de son retrait progressif. Cette nouvelle phase de l'IPSR vise en priorité à répondre aux besoins des plus démunis jusqu'à ce que le Gouvernement géorgien ait mis en place son programme d'aide sociale, entre autres mécanismes. Les ressources serviront essentiellement à promouvoir la sécurité alimentaire à long terme de la population rurale pauvre. Elles seront également utilisées dans le but d'appuyer les mesures prises par le Gouvernement pour promouvoir l'éducation et lutter contre la tuberculose.
3. L'IPSR 10211.1 reprend les stratégies utilisées ces dernières années tout en réduisant progressivement la mise en œuvre des activités. Le PAM veillera, pour toutes les composantes de l'opération, à satisfaire aussi bien les besoins des populations locales, que ceux des personnes déplacées et des personnes touchées par le conflit et contribuera ainsi à rétablir la paix et la confiance dans la région.
4. Le but de cette IPSR est d'apporter un appui aux groupes vulnérables pendant la phase de transition grâce à des activités spécifiques de secours et de redressement, en s'alignant sur l'engagement pris par le Gouvernement de lutter contre la pauvreté. En mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, la santé et l'éducation, l'IPSR contribuera à la réalisation des Objectifs stratégiques 2 à 5 du PAM et aidera la Géorgie à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ses objectifs immédiats sont les suivants:
 - Améliorer la production et la sécurité alimentaires de ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance au sein des communautés rurales pauvres en remettant en état leurs moyens de production, en mettant en place des mécanismes destinés à réduire les effets des catastrophes et en renforçant leur capacité de résistance aux chocs;
 - Chercher à mettre fin au placement des enfants en institution;
 - Améliorer les capacités de concentration et d'apprentissage des enfants du primaire;
 - Améliorer l'état de santé des malades tuberculeux et des personnes vivant avec le VIH et leur apporter un meilleur appui nutritionnel;
 - Répondre aux besoins alimentaires essentiels des réfugiés tchéchènes et d'autres personnes démunies; et
 - Promouvoir la prise en charge des activités par les homologues gouvernementaux en renforçant leurs capacités d'intervention face aux problèmes d'insécurité alimentaire afin que toutes les conditions soient réunies pour permettre au PAM de se retirer à la fin de 2008.

5. Les activités menées par le PAM comprendront:
 - des secours alimentaires pour contribuer à la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables, y compris les personnes âgées, les enfants sans ressources, les réfugiés tchétchènes et les victimes des catastrophes naturelles;
 - des activités Vivres contre travail (VCT) pour aider les petits propriétaires terriens à renforcer leurs moyens de production agricoles dans le but d'augmenter la production vivrière locale, l'autosuffisance et le niveau de revenus; et
 - des activités Vivres au profit de l'éducation (VPE) en complément des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la faim immédiate et les carences en micronutriments chez les enfants scolarisés et lutter contre le placement des enfants en institution.
6. En partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PAM fournira également une aide alimentaire aux malades de la tuberculose et du VIH/sida suivant une chimiothérapie de courte durée sous surveillance directe.
7. Le partenariat avec le Gouvernement sera une priorité. Le PAM continuera de lutter contre l'insécurité alimentaire et s'attachera à renforcer les capacités des contreparties nationales à tous les niveaux. Les autorités gouvernementales participeront à la planification et à la mise en œuvre des activités appuyées par le PAM, ce qui facilitera la relève et permettra de réunir les conditions nécessaires au retrait progressif du PAM à la fin de 2008.